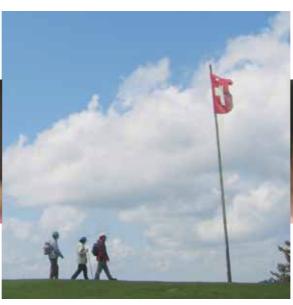
# ethos







ETHOS – FONDATION SUISSE POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

**ETHOS SERVICES SA** 

Rapport annuel 2010

La Fondation Ethos regroupe plus de cent caisses de pension et de fondations d'utilité publique suisses. Elle a pour but de promouvoir l'investissement socialement responsable et un environnement socio-économique stable et prospère.

La Fondation est propriétaire de la société Ethos Services qui assure des mandats de gestion et de conseil dans le domaine des investissements socialement responsables. Ethos Services propose notamment aux investisseurs institutionnels une analyse des assemblées générales d'actionnaires avec recommandations de vote, une assistance administrative à l'exercice des droits de vote, ainsi qu'un programme de dialogue avec les entreprises.

Davantage d'informations sont disponibles sous www.ethosfund.ch

## TABLE DES MATIÈRES

Α.	RAPPORT DE GESTION 2010				
	1.	Mes	sage		2
			_	010	
		2.1		ition Ethos	
				Membres	
				Principales activités 2010	
				Réseau	
				Groupements internationaux d'actionnaires	
		2.2		Services SA	
		۷.۷		Gestion	
			2.2.1		
				2.2.1.1 Processus	
				2.2.1.2 Fonds de placement	
				2.2.1.3 Certificats	
				2.2.1.4 Mandats de gestion	
			2.2.2	Exercice des droits de vote d'actionnaires	
				2.2.2.1 Analyses des assemblées générales	
				2.2.2.2 Lignes directrices de vote	
				2.2.2.3 Assemblées générales suisses	
				2.2.2.4 Assemblées générales non suisses	
			2.2.3	Dialogue avec les sociétés	
				2.2.3.1 Ethos Engagement Pool	
				2.2.3.2 Engagement actionnarial pour les fonds environnementaux de Pictet Funds	
	3.	Gou		ment d'entreprise	
		3.1	Fonda	tion Ethos	
			3.1.1	Politique d'information	
			3.1.2	Codes et déclarations	10
			3.1.3	Assemblée générale	10
			3.1.4	Conseil de fondation	10
			3.1.5	Direction et administration	13
			3.1.6	Participations	13
			3.1.7	Organe de révision	14
		3.2	Ethos	Services SA	14
			3.2.1	Politique d'information	14
			3.2.2	Responsabilité environnementale et sociale	14
			3.2.3	Assemblée générale	15
			3.2.4	Conseil d'administration	15
			3.2.5	Direction et administration	17
			3.2.6	Organe de révision	18
	4.	Rési	ultats 2	2010	19
		4.1	Comp	ites de la Fondation Ethos	19
		4.2	Comp	ites d'Ethos Services SA	19
		4.3	Comp	ites consolidés	19
	5.	Rap	ports c	le l'organe de révision	20
		5.1	Comp	ites de la Fondation Ethos	20
		5.2	Comp	ites d'Ethos Services SA	21
		5.3	Comp	ites consolidés	22
				ect de la charte de l'Association suisse des Institutions de prévoyance (ASIP)	
_	_				
B.	CC	MPT	ES 20'	10	25
	6.	Com	nptes d	le la Fondation Ethos	26
			-	l'Ethos Services SA	
			•	ronsolidés	3/

A. RAPPORT DE GESTION 2010

#### 1. MESSAGE

#### Le cap des 100 membres est franchi

Au cours de l'année 2010, la Fondation Ethos a accueilli plus de vingt nouveaux membres ce qui a permis de passer le cap symbolique des cent institutions membres, essentiellement des caisses de pension suisses. L'ensemble des membres représente une fortune de plus de CHF 140 milliards suisses et plus de 900'000 personnes assurées. Cette évolution constitue un signal important : toujours davantage de caisses de pension réalisent l'importance de gérer leurs avoirs avec un horizon à long terme, de manière socialement responsable et en exerçant activement leurs droits d'actionnaire.

En parallèle, les activités de la Fondation Ethos ont un écho toujours plus large au sein de la société civile. De nombreux messages nous encouragent à poursuivre nos initiatives, notamment dans le cadre d'un exercice responsable des droits d'actionnaire. Cela a conduit la Fondation Ethos à élargir son action. Le but de promouvoir l'investissement socialement responsable a été complété par celui de favoriser un environnement socio-économique stable et prospère.

Le résultat de l'exercice 2010 a été meilleur que celui de l'année précédente. Ainsi, les comptes d'Ethos Services SA ont conduit à un bénéfice de CHF 102'903 pour la société Ethos Services SA (perte de CHF 99'925 en 2009). Les comptes de la Fondation Ethos ont dégagé une perte de CHF 1916 après prélèvement dans la réserve générale (perte de CHF 66'422 en 2009). Les comptes consolidés se sont soldés par un bénéfice consolidé de CHF 987 (perte de CHF 191'347 en 2009).

Le succès des activités d'Ethos repose en grande partie sur la grande qualité et la motivation de ses collaboratrices et collaborateurs : qu'ils soient ici sincèrement remerciés pour leur engagement tout au long de l'année.

#### « Voice » plutôt que « Exit »

L'orientation stratégique de la Fondation Ethos qui met l'accent sur une approche « voice » plutôt que « exit » a été confirmée. En tant qu'investisseur à long terme, cela conduit à engager le dialogue individuel ou collectif avec les instances dirigeantes des sociétés, plutôt qu'à vendre les titres en cas de désaccord. Si le dialogue ne porte pas de fruits, la Fondation Ethos peut être amenée à déposer une résolution d'actionnaire et à participer à des groupements d'actionnaires pour accroître la pression sur les sociétés.

Une telle approche est préconisée par les Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UN PRI) auxquels Ethos a adhéré depuis plusieurs années. Par ce biais, la Fondation Ethos a notamment accès à une plateforme électronique d'échange d'informations en matière d'actionnariat actif. Cela contribue à renforcer sensiblement les moyens de pression des actionnaires qui lancent des initiatives visant à une meilleure gouvernance ou à une plus grande responsabilité environnementale et sociale des sociétés. Cette plateforme a notamment été utilisée par Ethos en janvier 2010 pour obtenir un soutien international suite au dépôt des résolutions « Say on Pay » et « Stop Chairman-CEO » chez Novartis.

#### Agir conjointement

Ethos a également adopté les règles du « UK Stewardship Code », le premier code de bonne pratique qui s'adresse spécifiquement aux investisseurs institutionnels et prestataires financiers. Il a été initié en juillet 2010 par le régulateur indépendant britannique « Financial Reporting Council (FRC) ». Ce code énonce des règles pour l'exercice du devoir fiduciaire dans la gestion de fortune. Il s'agit de d'établir des règles non seulement sur l'exercice du vote, mais également sur la manière de conduire le dialogue avec le management des sociétés et de collaborer le cas échéant avec d'autres investisseurs.

A l'instar de plus en plus d'investisseurs institutionnels, Ethos est convaincu qu'il est dorénavant nécessaire d'agir conjointement et à une échelle internationale. C'est une chance pour le développement d'un capitalisme responsable où les actionnaires orientés à long terme contribuent à conduire les sociétés vers une meilleure gouvernance et à davantage de responsabilité sociale.

Kaspar Müller Président

lespa Relle

Dominique Biedermann Directeur

### 2. ACTIVITÉS 2010

#### 2.1 FONDATION ETHOS

#### 2.1.1 MEMBRES

En fin d'année 2010, la fondation Ethos comptait 105 membres (84 à fin 2009) se partageant en 32 caisses de pension publiques, 62 caisses de pension privées et 11 autres institutions. Ces membres se répartissaient en 60 institutions suisses romandes, 44 suisses alémaniques et une tessinoise.

Les conditions d'admission pour les nouveaux membres sont précisées dans les « Principes d'application pour l'adhésion de nouveaux membres » qui sont disponibles sur www.ethosfund.ch. Il s'agit notamment des conditions suivantes :

- Etre une institution de prévoyance en faveur du personnel domiciliée en Suisse, une fondation d'utilité publique ou une institution analogue.
- Etre exonérée de l'impôt fédéral direct et de l'impôt anticipé.
- Respecter les statuts, le règlement et la Charte d'Ethos.
- Etre impliquée dans la réalisation du but de la Fondation, c'est-à-dire satisfaire au moins à l'une des trois conditions suivantes :
  - Etre détenteur de parts de l'un des fonds de placement conseillés par Ethos Services SA.
  - Etre cliente d'Ethos Services SA et contribuer à la réalisation du but de la Fondation Ethos.
  - Contribuer financièrement à la réalisation du but de la Fondation Ethos.

#### 2.1.2 PRINCIPALES ACTIVITÉS 2010

Au cours de l'année 2010, la Fondation Ethos a mené les activités suivantes :

Présentation de résolutions d'actionnaires « Say on Pay » qui demandait le vote consultatif du rapport de rémunération. Elle a été déposée auprès de quatre sociétés cotées en Suisse (Holcim, Novartis, Swiss Re et Zurich Financial Services).

Présentation d'une résolution d'actionnaires « Stop Chairman-CEO » qui visait à empêcher le cumul des fonctions de président du Conseil d'administration et de président de la Direction générale par la même personne. Elle a été déposée chez Novartis.

Ces différentes résolutions ont été déposées conjointement avec huit importantes caisses de pension publiques suisses (Aargauische Pensionskasse, Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève et des Services industriels de Genève (CAP), Caisse de pensions de la République et Canton du Jura, Caisse de prévoyance du personnel des établissements publics médicaux du canton de Genève (CEH), Caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du canton de Genève (CIA), Luzerner Pensionskasse, Pensionskasse Post, Pensionskasse Stadt Zürich).

Suite au dépôt des résolutions, les sociétés ont finalement décidé de proposer volontairement le vote consultatif du rapport de rémunération, et dans le cas de Novartis de séparer les fonctions de président et de CEO. Ethos a ainsi pu retirer toutes ses résolutions.

- Reconduction du Carbon Disclosure Proiect (CDP) auprès des 100 plus grandes sociétés cotées en Suisse (voir 2.1.4). Ce projet a été mené en collaboration avec la banque Raiffeisen Suisse.
- Participation active à différents groupements internationaux d'actionnaires (voir 2.1.4).
- Actualisation, en collaboration avec sa société Ethos Services SA, des lignes directrices de vote et principes de gouvernement d'entreprise Ethos.
- Publication de plusieurs études, en particulier sur les rémunérations des instances dirigeantes.

#### 2.1.3 RÉSEAU

La Fondation Ethos est signataire des documents

- Charte de l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP) www.asip.ch
- Principes pour l'investissement responsable (UN PRI) établis par l'Organisation des **Nations Unies** www.unpri.org

• UK Stewardship Code (en février 2011) www.frc.org.uk

Par ailleurs, la Fondation Ethos est membre des associations suivantes :

#### A. Suisse

 Association pour l'économie sociale et solidaire (APRES) www.apres-ge.ch

 Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP)
 www.asip.ch

• **Profonds** www.profonds.org

- Schweizerische Vereinigung für ökologisch bewusste Unternehmensführung (ÖBU) www.oebu.ch
- Transparency International Switzerland www.transparency.ch

#### B. Hors de Suisse

- Association française de gouvernement d'entreprise (AFGE) www.afge-asso.org
- Association éthique et investissement www.ethinvest.asso.fr
- European Corporate Governance Service (ECGS)
   www.ecgs.org

 European Sustainable & Responsible Investment Forum (Eurosif) www.eurosif.org

- Forum Nachhaltige Geldanlagen (FNG) www.forum-ng.de
- Interfaith Center on Corporate Responsibility (ICCR)
   www.iccr.org
- International Corporate Governance Network (ICGN)
   www.icgn.org

## 2.1.4 GROUPEMENTS INTERNATIONAUX D'ACTIONNAIRES

Dans la mesure du possible, Ethos participe aux différents groupements internationaux d'investis-

seurs qui se forment autour de problématiques dans les domaines environnementaux et sociaux. Ethos est membre des regroupements d'actionnaires suivants :

 Index sur l'accès aux médicaments, depuis 2007

Mettre à disposition des investisseurs une base de données sur l'accès aux médicaments www.atmindex.org

- Climate Risk Disclosure Initiative, depuis 2006
   Enoncer les attentes des investisseurs en matière de transparence sur les risques climatiques
- Carbon Disclosure Project (CDP), depuis 2005
   Demander davantage de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre www.cdproject.net
- Liberté d'expression et Internet Reporter sans frontières, depuis 2005
   Surveiller les activités des entreprises du secteur internet dans les pays réprimant la liberté d'expression
   www.rsf.org
- Social Investment Research Analyst Network (SIRAN), depuis 2005

Enoncer les attentes des analystes sur le reporting environnemental et social www.siran.org

 Extractive Industries Transparency Initiative (EITI), depuis 2003

Lutter contre la corruption dans les secteurs miniers et pétroliers www.eiti.org

 Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC), depuis 2003

Mobiliser les entreprises face au changement climatique

www.iigcc.org

 Pharmaceutical Shareowners Group (PSG), depuis 2003

Favoriser l'accès aux médicaments dans les pays en voie de développement

 Institutional Investors Group on Myanmar, depuis 2001

Faire pression sur les entreprises actives au Myanmar (Birmanie)

#### 2.2 ETHOS SERVICES SA

La Fondation Ethos est propriétaire de la société Ethos Services SA qui offre différents produits dans le domaine des investissements socialement responsables. Il s'agit essentiellement de produits de gestion (voir 2.2.1), de services d'analyses d'assemblées générale d'actionnaires avec recommandations de vote et assistance administrative dans l'exercice des droits de vote (voir 2.2.2), ainsi que de programme de dialogue avec les sociétés suisses (voir 2.2.3).

En juin 2010, Ethos Services SA a pris une participation de 20% dans le capital de la société Proxinvest à Paris, spécialisée dans les services de vote pour les investisseurs. Proxinvest est également le managing partner du réseau de consultants ECGS (European Corporate Governance Service) dont Ethos Services SA est le membre suisse depuis 2005. Ce rapprochement permettra des synergies dans le développement de nouveaux produits, ainsi qu'en matière informatique à travers la mise à disposition de plateformes clients toujours plus efficaces. Par ailleurs, cette participation offre à Ethos Services SA un accès facilité à la clientèle européenne.

#### 2.2.1 GESTION

#### 2.2.1.1 Processus

Pour chaque portefeuille sous gestion, Ethos Services SA a développé un processus d'investissement propre qui :

- Privilégie un horizon d'investissement et un actionnariat à long terme dans les entreprises.
- Intègre des critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance dans l'évaluation des sociétés, en complément de l'analyse classique.
- Applique des critères d'exclusion, afin d'éviter d'investir dans les entreprises actives dans des secteurs considérés comme sensibles: armement, énergie nucléaire, tabac, organismes génétiquement modifiés dans le secteur agrochimie, jeux de hasard et pornographie.

En 2010, pour tous les portefeuilles, le consultant pour les analyses environnementales et sociales a été la société suisse Inrate à Zürich.

#### 2.2.1.2 Fonds de placement

Ethos Services SA propose deux fonds de placement avec plusieurs compartiments en actions et en obligations. En fin d'exercice, les montants sous gestion au sein des fonds de placement conseillés par Ethos (voir ci-dessous) se sont élevés à CHF 1,5 milliard.

Pour la gestion des fonds, Ethos collabore avec plusieurs partenaires bancaires, sur la base de contrats spécifiques. La banque dépositaire pour tous les compartiments est Pictet & Cie.

## Fonds de placement à compartiments destinés à des investisseurs institutionnels <sup>1</sup>

- Equities CH Mid & Small Gestionnaire : Vontobel
- Equities CH indexed, Corporate Governance Gestionnaire: Pictet
- Equities Europe ex CH Gestionnaire : Pictet
- Equities Europe ex CH indexed, Corporate Gov. Gestionnaire: Pictet
- Equities North America Gestionnaire: Pictet
- Equities North America (RPF)<sup>2</sup>
   Gestionnaire: Pictet
- Equities Pacific Gestionnaire : Pictet
- Equities World ex CH (RPF)<sup>2</sup>
   Gestionnaire: Pictet
- Bonds CH Gestionnaire : Pictet
- Bonds International
  Gestionnaire: Pictet

<sup>1</sup> Fonds de placement de droit suisse de la catégorie « Autres fonds en placements traditionnels » à compartiments, destinés à des investisseurs qualifiés au sens de l'art. 10 al. 3 et 4 de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux.

<sup>2</sup> RPF « Reserved for Pension Fund » : réservé aux caisses de pension

#### Fonds de placement Pictet-Ethos (CH) Swiss Sustainable Equities

- Classe E : seulement pour investisseurs qualifiés au sens de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux
- Classe P : toutes catégories d'investisseurs

#### 2.2.1.3 Certificats

En collaboration avec les banques cantonales de Bâle et de Lucerne, Ethos a lancé en novembre 2007 le certificat « BKB-Ethos Sustainable Tracker, Focus Swiss Small/Mid Cap ». Ce certificat est investi dans vingt sociétés cotées en Suisse issues du segment des petites et moyennes valeurs. Toutes ces sociétés bénéficient des meilleures notations environnementales, sociales et de gouvernance établies par Ethos à la date de lancement du fonds. Par ailleurs, les droits de vote des sociétés en portefeuille sont exercés conformément aux recommandations de vote d'Ethos. Au 31 décembre 2010, la fortune gérée par ce certificat s'élevait à CHF 5 millions.

#### 2.2.1.4 Mandats de gestion

Ethos Services SA propose également aux investisseurs institutionnels souhaitant investir avec une approche d'investissement socialement responsable (ISR) de prendre en charge un mandat de gestion discrétionnaire. Par ce biais, il est possible d'appliquer le concept d'investissement Ethos, tout en tenant compte de critères spécifiques à l'investisseur.

Les mandats sont assurés en partenariat avec Pictet & Cie. Leur valeur totale au 31 décembre 2010 s'est élevée à CHF 600 millions.

## 2.2.2 EXERCICE DES DROITS DE VOTE D'ACTIONNAIRES

#### 2.2.2.1 Analyses des assemblées générales

Ethos effectue une analyse détaillée de l'assemblée générale de la grande majorité des sociétés comprises dans les portefeuilles de ses différents fonds. Pour chaque assemblée, des recommandations de vote sont formulées pour tous les points à l'ordre du jour, conformément aux lignes directrices de vote d'Ethos.

Les analyses des assemblées générales des sociétés cotées en Suisse sont transmises aux investisseurs des fonds. Les bénéficiaires des analyses peuvent ainsi utiliser les recommandations également pour leurs autres portefeuilles.

Parallèlement, Ethos Services SA propose aux investisseurs institutionnels qui ne sont pas investis dans les fonds Ethos, de souscrire à un abonnement

pour obtenir les analyses des assemblées générales de différents univers de sociétés suisses et non suisses.

Il est également à relever que la banque Raiffeisen Suisse a choisi Ethos pour l'assister dans l'exercice des droits de vote. Plusieurs portefeuilles en actions suisses sont concernés, en particulier ceux des fonds durables (fonds Futura) et des fonds du 3ème pilier.

#### 2.2.2.2 Lignes directrices de vote

Durant 2010, l'ensemble des analyses de l'ordre du jour des assemblées générales d'actionnaires et des recommandations de vote d'Ethos se sont basées sur l'édition 2010 de ses lignes directrices de vote. Ces lignes directrices se fondent à la fois sur la Charte d'Ethos qui repose sur le concept de développement durable et sur les principaux codes de bonne pratique en matière de gouvernement d'entreprise. Etant donné que les lois et la pratique évoluent rapidement, les lignes directrices sont revues et adaptées chaque année. Les lignes directrices de vote sont disponibles sur www.ethosfund.ch.

#### 2.2.2.3 Assemblées générales suisses

Durant l'année 2010, Ethos a analysé l'ordre du jour, puis voté lors de toutes les assemblées générales des sociétés cotées en Suisse comprises dans les différents fonds de placement d'Ethos. L'ensemble des positions de vote ont été définies conformément aux lignes directrices de vote d'Ethos. Les positions de vote pour les sociétés suisses sont publiées sur www.ethosfund.ch deux jours avant les assemblées générales. Une revue trimestrielle des positions adoptées par Ethos est communiquée sur le site internet, ainsi que dans la publication « Ethos Quarterly ».

#### 2.2.2.4 Assemblées générales non suisses

En 2010, Ethos a formulé des recommandations de vote et voté lors de la majorité des assemblées générales des sociétés non suisses comprises dans les différents fonds de placement Ethos.

Pour les sociétés européennes, les analyses ont été effectuées par les différents membres nationaux du réseau de consultants ECGS dont Ethos est le membre suisse. Ethos a pu ainsi bénéficier des analyses des assemblées générales pour toutes les sociétés comprises dans l'indice boursier MSCI

Europe. En contrepartie, Ethos Services SA a fourni à ECGS notamment les analyses des sociétés suisses comprises dans cet indice.

Les analyses des assemblées générales des sociétés basées aux Etats-Unis ont été effectuées par PIRC (Pensions Investment Research Consultants Ltd) à Londres. Pour les sociétés canadiennes, une nouvelle collaboration a été développée avec la société GIR (Groupe Investissement Responsable) à Montréal. Pour les sociétés asiatiques, c'est le consultant australien SIRIS (Sustainable Investment Research Institute) qui a fourni les analyses.

L'ensemble des analyses des assemblées générales étrangères effectuées par les partenaires d'Ethos respectent l'esprit des lignes directrices de vote d'Ethos. L'approche par le biais d'un groupe de partenaires locaux permet de tenir compte des spécificités nationales, tout en respectant les règles fondamentales de bonne pratique en matière de gouvernance d'entreprise et en appliquant le concept de responsabilité sociale de l'entreprise.

Une revue trimestrielle des positions adoptées par Ethos est communiquée dans la publication « Ethos Quarterly ».

#### 2.2.3 DIALOGUE AVEC LES SOCIÉTÉS

Engager le dialogue avec les sociétés est une condition nécessaire pour tout investisseur à long terme guidé par le concept de développement durable. Le dialogue a pour but de sensibiliser les entreprises aux bonnes pratiques en matière de gouvernement d'entreprise et aux exigences du développement durable, afin d'entamer un processus d'amélioration. L'objectif est d'augmenter de manière durable la valeur de l'entreprise pour ses actionnaires, et parallèlement pour l'ensemble de ses parties prenantes.

#### 2.2.3.1 Ethos Engagement Pool

Afin de permettre aux caisses de pension suisses d'unir leurs forces en participant à un programme collectif de dialoque avec les sociétés suisses. Ethos Services SA propose aux institutions intéressées de participer à l'Ethos Engagement Pool (EEP). Dans ce cadre, Ethos Services SA reçoit le mandat d'entreprendre, au nom de ses membres, un dialogue actif avec les entreprises cotées en Suisse. En 2010, les principaux thèmes de dialogue ont été les suivants:

- Gouvernement d'entreprise: Composition et fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités, politique de rémunération des instances dirigeantes, introduction du vote électronique assemblée en générale, communication du procès-verbal de l'assemblée générale sur internet.
- Responsabilité environnementale et sociale : Renforcement du reporting environnemental et social, introduction et mise en œuvre de codes de conduite, enquête suisse du Carbon Disclosure Project, contrôle de la chaîne des fournisseurs des sociétés industrielles.

Le choix des thèmes est effectué annuellement par les membres de l'EEP. Le financement de l'EEP est assuré par ses membres ; la participation financière est fonction du montant détenu en actions suisses. Au 31 décembre 2010, l'EEP comptait 53 caisses de pension membres (30 membres à fin 2009).

#### 2.2.3.2 Engagement actionnarial pour les fonds environnementaux de Pictet Funds

Ethos a été sélectionné comme conseiller en développement durable pour assister Pictet Funds dans le cadre du nouveau fonds thématique « Pictet-Environmental Megatrend Selection ». Ethos est chargé d'engager le dialogue actionnarial avec un certain nombre d'entreprises dans lesquelles le fonds investit. Une telle démarche a pour objectif de convaincre les sociétés concernées à engager un processus d'amélioration dans les domaines environnementaux, sociaux et de gouvernance. En tant que spécialiste de l'engagement actionnarial, Ethos a le mandat de rechercher le dialogue avec les sociétés sur des thématiques telles que les codes de conduite, les droits et la sécurité des employés, le travail des enfants, les atteintes à l'environnement et la gestion des déchets.

#### 3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

#### 3.1 FONDATION ETHOS

#### 3.1.1 POLITIQUE D'INFORMATION

La Fondation Ethos a une politique d'information transparente. Les différents documents officiels sont disponibles sur www.ethosfund.ch, ainsi que sur demande auprès de son secrétariat domicilié à l'adresse suivante :

#### Siège:

2 Place Cornavin, Case postale, 1211 Genève 1 T +41 (0)22 716 15 55 F +41 (0)22 716 15 56 info@ethosfund.ch

#### Bureau de Zurich:

Gessnerallee 32, 8001 Zurich T +41 (0)44 421 41 11 F +41 (0)44 421 41 12 info@ethosfund.ch

Ethos publie trimestriellement la newsletter « Ethos Quarterly » dont l'objectif est d'informer sur l'actualité dans le domaine des investissements socialement responsables et de l'actionnariat actif. Cette publication est complétée par « Ethos Investment Focus » qui fait office de rapport de gestion trimestriel des différents fonds de placement conseillés par Ethos Services SA. A partir de son site internet, Ethos offre également la possibilité de s'inscrire à un service gratuit de news électroniques dans le domaine des investissements socialement responsables.

#### 3.1.2 CODES ET DÉCLARATIONS

La Fondation Ethos est signataire des documents suivants :

- Charte de L'association suisse des institutions de prévoyance (ASIP)
- Principes pour l'investissement responsable (UN PRI) établis par l'Organisation des Nations Unies
- UK Stewardship Code (depuis février 2011)

#### 3.1.3 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Ethos est une fondation soumise à la surveillance du Département fédéral de l'intérieur. Le Conseil de fondation est l'organe suprême. L'Assemblée générale de la Fondation dispose d'un rôle consultatif, elle est convoquée au moins une fois par année dans les six mois suivant la fin de l'exercice. Ses compétences sont définies à l'article 11 des statuts de la Fondation.

Au cours de l'exercice 2010, l'Assemblée générale des membres de la Fondation s'est réunie en assemblée ordinaire le 2 juin 2010. A cette occasion, elle a notamment recommandé de :

- Approuver les comptes 2009.
- Réélire pour un mandat d'une année tous les membres du Conseil de fondation, excepté Colette Nova qui a demandé à être déchargée de sa fonction suite à sa nomination à la Direction de l'Office fédéral des assurances sociales. L'assemblée générale a remercié Colette Nova pour son engagement au sein du Conseil de fondation depuis 2006.
- Modifier les statuts en vue d'élargir le but de la Fondation à la promotion d'un environnement socio-économique stable et prospère, ainsi que de compléter le règlement d'organisation.

#### 3.1.4 CONSEIL DE FONDATION

#### A. Composition

Les membres du Conseil de fondation sont nommés par cooptation pour des mandats d'une année et sont rééligibles, conformément à l'article 8 des statuts. L'Assemblée générale des membres formule des recommandations à ce sujet. Par ailleurs, les deux institutions fondatrices (CIA et CPPIC) disposent chacune d'un représentant au sein du Conseil de fondation. Le Conseil a formé un Bureau et une Commission de gouvernement d'entreprise. La Commission de gestion a été dissoute le 2 juin 2010. Le Conseil de fondation a été composé des membres suivants durant l'année 2010.

- (a) Membre du Bureau du Conseil
- (b) Membre de la Commission gouvernement d'entreprise

#### Kaspar Müller <sup>(a) (b)</sup> Président

Kaspar Müller (1952) est membre du Conseil de fondation d'Ethos depuis 1997 et président du Conseil de fondation depuis 2007. Depuis 2000, il est également membre du Conseil d'administration d'Ethos Services et son président depuis 2007.

Kaspar Müller a effectué des études de gestion d'entreprise à l'Université de Bâle, qu'il a terminées en 1979 avec une licence en sciences politiques. De 1980 à 1989, il a travaillé pour la Banque Sarasin & Cie à Bâle, dans les domaines de l'analyse financière, de la planification stratégique et du Corporate Finance. En 1990, il a fondé la société Ellipson, une plateforme de conseil spécialisée dans les stratégies durables. Depuis 2004, il est actif en tant qu'expert indépendant et effectue des mandats dans le cadre de Kaspar Müller Consulting.

Kaspar Müller est notamment membre de la commission spécialisée RPC (Recommandations relatives à la présentation des comptes, Swiss-GAAP RPC), président du Conseil d'administration de responsAbility Social Investment SA à Zurich et membre du Conseil d'administration d'AVAG Anlage und Verwaltungs AG à Basel. Il est l'auteur de diverses publications consacrées aux marchés financiers, à l'établissement des comptes, au gouvernement d'entreprise ainsi qu'au développement durable. Il participe fréquemment en tant qu'orateur à des manifestations sur ces thèmes.

#### Jacques Zwahlen <sup>(a) (b)</sup> Vice-président

Jacques Zwahlen (1956) est membre du Conseil de fondation d'Ethos depuis 1997 et vice-président depuis 2007. Il y représente la Caisse de pension paritaire de Charles Veillon SA.

Jacques Zwahlen est licencié en droit de l'Université de Lausanne et diplômé de l'Institut universitaire d'études du développement de Genève. Il a dirigé la société Charles Veillon SA de 1994 à 2004. Actuellement, il est conseiller en fondations et associations.

Jacques Zwahlen est membre de la Commission de placement de la GBUV (Gestion des biens universitaires vaudois). En outre, il a été membre de l'Assemblée Constituante Vaudoise de 1999 à 2002 et du Comité de la Chambre Vaudoise du Commerce et de l'Industrie (CVCI) de 1998 à 2006.

#### Pierre-André Dumont

Pierre-André Dumont (1944) siège au Conseil de fondation d'Ethos depuis la création de la Fondation en 1997 en tant que représentant de l'une des deux caisses fondatrices, la Caisse de prévoyance des enseignants de l'Instruction publique et des fonctionnaires de l'Administration du canton de Genève (CIA). Conformément à l'article 8, al. 2 des statuts, il n'est pas élu par l'assemblée générale, mais nommé par la CIA.

Pierre-André Dumont, docteur ès sciences économiques et sociales, a été professeur adjoint à la Faculté des sciences économiques et sociales de l'Université de Genève jusqu'en 2009. Dans ce cadre, il a donné des cours sur la finance d'entreprise, la finance de marché et les instruments dérivés. Il est auteur de plusieurs ouvrages et de nombreuses publications notamment dans le domaine de la gestion financière, de l'évaluation des obligations, ainsi que de l'évaluation des options sur actions.

Pierre-André Dumont participe aux séances de la commission de gestion du conseil d'administration d'Ethos Services SA en tant qu'expert sans droit de vote.

#### Colette Nova, jusqu'au 2 juin 2010

Colette Nova (1961) a été élue au Conseil de fondation en juin 2006 comme représentante de la caisse de pension de l'Union syndicale suisse. Auparavant, elle a été membre du Conseil consultatif d'Ethos de 1997 à 2006.

Licenciée en droit de l'Université de Genève, Colette Nova a commencé sa carrière comme juriste au sein de l'administration fédérale. De 1995 à juillet 2010, Colette Nova était secrétaire dirigeante de l'Union syndicale suisse (USS) en charge des dossiers liés aux assurances sociales et représentante de l'USS, notamment au sein du Conseil d'administration du Fonds de compensation de l'AVS et du Conseil de fondation du Fonds de garantie LPP. Elle était également vice-présidente du Conseil d'administration de la Caisse Nationale d'Accidents (SUVA) et de la Coopérative Caisse suisse de voyage Reka, ainsi que membre des commissions fédérales AVS-Al et LPP.

Colette Nova est depuis août 2010 vice-directrice de l'OFAS (Office fédéral des assurances sociales), responsable du domaine Affaires internationales.

#### Jean Rémy Roulet

Jean Rémy Roulet (1960) siège au Conseil de fondation d'Ethos depuis 2007 en tant que représentant de l'une des deux caisses fondatrices, la Caisse Paritaire de Prévoyance de l'Industrie et de la Construction (CPPIC) à Genève. Conformément à l'article 8, al. 2 des statuts, il n'est pas élu par l'assemblée générale, mais nommé par la CPPIC.

Licencié HEC de l'Université de Lausanne, Jean Rémy Roulet occupe depuis 2001 la fonction de directeur des caisses de compensation et de pension de l'industrie de la construction à Genève. Auparavant, il a occupé différentes fonctions au sein de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Genève. Actuellement, il est président du Groupement des Institutions de Prévoyance (GIP) et du Groupement transport et économie. Jean Rémy Roulet est membre du Conseil d'administration de l'Office cantonal genevois des assurances sociales et du Conseil d'administration des fonds cantonaux genevois des Allocations familiales et de la Maternité.

#### Hanspeter Uster (b)

Hanspeter Uster (1958) a été élu membre du Conseil de fondation d'Ethos lors de l'assemblée générale 2009.

Hanspeter Uster a été conseiller d'Etat à Zoug et directeur du département de la sécurité de 1991 à 2006. De 1985 à 1990, il a travaillé comme avocat et notaire indépendant dans le canton de Zoug.

Depuis 2007, Hanspeter Uster dirige le centre de compétence de criminalité économique à Lucerne. De plus, il est président du conseil de fondation de l'Institut Suisse de Police et depuis 2011 membre de la commission d'expert pour la surveillance du ministère public de Bâle Campagne. Il s'occupe également de divers projets fédéraux et cantonaux dans le domaine de la justice et de la sécurité. Depuis 2000, Hanspeter Uster est également président de la Société pour des Questions Ethiques (Gesell-schaft für ethische Fragen GEF).

#### B. Activités du Conseil de fondation

Le tableau ci-dessous présente le nombre de séances du Conseil de fondation, du Bureau des Conseils, de la Commission gestion et de la Commission gouvernement d'entreprise ainsi que la participation individuelle aux séances de chacun des membres.

Participations aux séances						
				Com.		
N.4	0 "	Б	Com.	gouv.		
Membres	Conseil	Bureau	gest. (3)	entr.		
Pierre-André Dumont	3	-	2	-		
Kaspar Müller	3	3	2	2		
Colette Nova (1)	1	-	-	-		
Jean Rémy Roulet	2	-	-	-		
Hanspeter Uster	3	-	-	2		
Jacques Zwahlen	3	3	-	1		
Total de séances	3 (2)	3	2	2		

- (1) Jusqu'au 2 juin 2010
- Dont une séance de deux jours tenue conjointement avec le Conseil d'administration d'Ethos Services SA
- (3) La Commission de gestion a été dissoute le 2 juin 2010.

Tout au long de l'année, le Conseil de fondation a régulièrement été informé par la Direction de l'évolution des activités. La séance stratégique annuelle, tenue conjointement avec le Conseil d'administration d'Ethos Services SA, a notamment conduit à mener une réflexion sur les orientations stratégiques à moyen et long terme de la Fondation Ethos et de sa société Ethos Services SA.

#### C. Honoraires du Conseil de fondation

Les honoraires du Conseil de fondation d'Ethos et du Conseil d'administration d'Ethos Services SA ont été fixés conjointement par les deux instances. Les membres du Conseil de fondation d'Ethos, excepté son président, reçoivent des honoraires de CHF 1000 par jour de séance à laquelle ils ont participé. Kaspar Müller reçoit une indemnité forfaitaire de CHF 24'000 par année pour les tâches effectuées dans le cadre de sa fonction de président du Conseil de fondation.

Honoraires versés au Conseil de fondation en 2010			
Membres		Honoraires	
Pierre-André Dumont (1)	CHF	6'000	
Kaspar Müller (2)	CHF	24'000	
Colette Nova	CHF	1'000	
Jean Rémy Roulet	CHF	3'000	
Hanspeter Uster	CHF	6'000	
Jacques Zwahlen	CHF	8'000	
Total	CHF	48'000	

- (1) Les honoraires ont été versés à l'institution dont le membre du Conseil est le représentant
- (2) Kaspar Müller a également reçu CHF 90'000 en tant que Président du Conseil d'administration d'Ethos Services SA

#### 3.1.5 DIRECTION ET ADMINISTRATION

#### A. Composition de la Direction

Au 31 décembre 2010, la Direction était composée de deux membres, à savoir un directeur et un directeur adjoint.

#### Dominique Biedermann Directeur

Dominique Biedermann (1958) est le directeur de la Fondation Ethos depuis 1998 et de la société Ethos Services SA depuis sa création en 2000.

En 1989, Dominique Biedermann a obtenu le titre de docteur ès sciences économiques de l'Université de Genève. Sa thèse de doctorat portait sur le comportement des taux d'intérêt réels dans un environnement international en régime de changes flexibles. En 1991, Dominique Biedermann a rejoint la Caisse de prévoyance des enseignants de l'Instruction publique et des fonctionnaires de l'Administration du Canton de Genève (CIA) en tant que directeur-adjoint, puis comme directeur de 1994 à 1998. A ce titre, il a participé en 1997 à la création de la Fondation Ethos dont il a été le premier président jusqu'au mois d'août 1998, puis par la suite le directeur

Dominique Biedermann est chargé de cours au sein de l'Unité de master « Ethique et économie politique » de l'Université de Fribourg. Il est également régulièrement invité comme enseignant dans le domaine du gouvernement d'entreprise et des investissements socialement responsables, notamment à l'Université de Genève et à l'Institut für Finanzdienstleistung (IFZ) à Zoug. Dominique Biedermann est membre du conseil d'administration de la société European Corporate Governance Service (ECGS) à Londres. Il est également membre de la commission de contrôle de l'Action de Carême de l'Eglise catholique de Suisse, ainsi que du Comité d'éthique et de déontologie de l'Université de Genève.

#### Jean Laville Directeur adjoint

Jean Laville (1958) occupe la fonction de directeur adjoint de la Fondation Ethos et de la société Ethos Services SA depuis 2002. Dans le cadre de sa fonction, il est notamment responsable de la recherche environnementale et sociale.

Jean Laville a obtenu en 1980 une licence en sciences économiques, mention économie politique, de l'Ecole des HEC de Lausanne. Après avoir collaboré à plusieurs programmes de recherche pour le Fonds national suisse de la recherche scientifique, Jean Laville a suivi le programme de doctorat de l'Institut Universitaire des Hautes Etudes Internationales à Genève. Simultanément, il a assumé des enseignements d'économie politique, d'économie internationale et de finance, en tant qu'assistant au Département d'économie politique de l'Université de Genève.

De 1988 à 2002, Jean Laville a occupé la fonction de gérant de fortune à la Banque Pictet & Cie à Genève. En tant que directeur adjoint du service quantitatif du Département de gestion institutionnelle, il était responsable de la gestion quantitative de grands clients institutionnels. Depuis 1998, il a développé le concept de gestion avec des critères de développement durable de la Banque Pictet & Cie et a assuré la gestion de ce type de portefeuilles spécialisés. Jean Laville est membre fondateur et vice-président de l'association Sustainable Finance Geneva.

#### B. Fonctionnement de l'administration

L'administration de la Fondation Ethos est assurée, sur mandat, par le secrétariat d'Ethos Services SA. La Fondation Ethos lui verse CHF 16'000 par année pour les frais administratifs et CHF 8000 pour les frais de loyer. Par ailleurs, Ethos Services SA a le droit d'utiliser la marque « Ethos » contre un montant forfaitaire de CHF 50'000 par année.

#### 3.1.6 PARTICIPATIONS

La Fondation Ethos possède la totalité de la société Ethos Services SA dont le siège est à Genève (voir 3.2). De ce fait, le rapport annuel de la Fondation Ethos comprend non seulement ses propres comptes, mais également les comptes d'Ethos Services SA, ainsi que les comptes consolidés du groupe.

La société Ethos Services SA a été créée en juin 2000. Elle assure l'ensemble des activités d'investissement et de conseil du groupe Ethos. Ethos Services SA est spécialisée dans le domaine des investissements socialement responsables (ISR). Elle offre des fonds et des mandats gérés avec des critères de développement durable, un service d'analyse des assemblées générales d'actionnaires et d'assistance pour l'exercice des droits de vote,

ainsi qu'un programme de dialogue avec les entreprises.

Ethos Services SA intègre dans toutes ses activités le concept de développement durable et les principes de la Charte de la Fondation Ethos. Ses prestations s'adressent à la fois à des clients institutionnels et privés, suisses et étrangers.

#### 3.1.7 ORGANE DE RÉVISION

La révision des comptes de la Fondation Ethos, de sa société Ethos Services SA, ainsi que des comptes consolidés est assurée par Pricewaterhouse-Coopers à Genève. L'organe de révision a un mandat annuel. Pour l'exercice 2010, les honoraires de révision se sont élevés à CHF 2700 pour les comptes de la Fondation, à CHF 14'000 pour les comptes d'Ethos Services SA et à CHF 4900 pour les comptes consolidés.

PricewaterhouseCoopers a également assuré le mandat de contrôler l'application par Ethos de la Charte de l'Association suisse des institutions de prévoyance ASIP (CHF 1950 d'honoraires), ainsi que l'assujettissement d'Ethos Services SA à la Loi sur le blanchiment d'argent (CHF 2000 d'honoraires).

#### 3.2 ETHOS SERVICES SA

#### 3.2.1 POLITIQUE D'INFORMATION

La société Ethos Services SA a une politique d'information transparente. Les différents documents officiels sont disponibles sur www.ethosfund.ch, ainsi que sur demande auprès de son secrétariat domicilié à l'adresse suivante :

#### Siège:

2 Place Cornavin, Case postale, 1211 Genève 1 T +41(0)22 716 15 55 F +41(0)22 716 15 56 info@ethosfund.ch

#### Bureau de Zurich:

Gessnerallee 32, 8001 Zurich T +41(0)44 421 41 11 F +41(0)44 421 41 12 info@ethosfund.ch

Ethos publie trimestriellement la newsletter « Ethos Quarterly » dont l'objectif est d'informer sur l'actualité dans le domaine des investissements socialement responsables et de l'actionnariat actif.

Cette publication est complétée par « Ethos Investment Focus » qui fait office de rapport de gestion trimestriel des différents fonds de placement conseillés par Ethos Services SA. A partir de son site internet, Ethos offre également la possibilité de s'inscrire à un service gratuit de news électroniques dans le domaine des investissements socialement responsables.

Le fonds de placement Ethos avec des compartiments pour des investisseurs qualifiés, ainsi que le fonds de placement Pictet-Ethos (CH) Swiss Sustainable Equities sont évalués quotidiennement. Les cours sont publiés sur www.ethosfund.ch, ainsi que dans les quotidiens « Le Temps » et « Neue Zürcher Zeitung ».

## 3.2.2 RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Ethos Services SA s'engage à mener l'ensemble de ses activités en prenant en compte sa responsabilité environnementale et sociale.

#### A. Responsabilité environnementale

Conscient que les déplacements de ses collaborateurs constituent une grande part de son impact environnemental, Ethos Services SA a pris les diverses mesures suivantes :

- Sauf situation exceptionnelle, l'ensemble des déplacements professionnels des collaborateurs en Suisse s'effectue en transports publics.
- Pour tenir compte de l'effet sur le climat des vols en avion indispensables à ses activités, Ethos fait pour chaque vol une contribution à la Fondation MyClimate qui favorise entre autres la promotion des énergies renouvelables.
- Ethos Services SA rembourse à ses collaborateurs l'abonnement annuel aux transports publics locaux dans le but de les encourager à utiliser les transports publics pour se rendre à leur travail.

Parallèlement, depuis sa création Ethos Services SA a pris diverses mesures en matière d'écologie de bureau, en particulier :

- L'ensemble des publications se font sur du papier recyclé entièrement à base de vieux papier.
- Tout le courrier envoyé par poste bénéfice du label « pro clima » décerné par la Poste suisse.

 Le Siège de Genève utilise l'énergie électrique « SIG Vitale Vert » afin de contribuer au développement des énergies renouvelables.

#### B. Responsabilité sociale

Ethos Services SA est spécialement attentive aux conditions de travail de ses collaborateurs. En particulier, la formation permanente est activement encouragée.

Dans la mesure du possible, les fournisseurs locaux sont favorisés. Ethos Services SA ne fait pas de philanthropie, de mécénat ou de sponsoring.

Ethos Services SA contribue régulièrement à la formation et l'encadrement d'étudiants dans le cadre de recherches menées dans les domaines de spécialisation d'Ethos. Par ailleurs, plusieurs stagiaires sont engagés chaque printemps dans le cadre des analyses liées aux assemblées générales d'actionnaires.

#### 3.2.3 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale ordinaire d'Ethos Services SA a eu lieu le 19 avril 2010. Les comptes, le rapport annuel et la décharge du Conseil d'administration ont été acceptés.

Les six membres du Conseil ont été réélus pour un mandat d'une année. Kaspar Müller a été reconduit dans sa fonction de Président, Damien Bianchin (Retraites Populaires, Lausanne) a été confirmé premier vice-président en charge de la partie opérationnelle et Claude-Victor Comte (CIA, Genève) a été renommé deuxième vice-président.

#### 3.2.4 CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### A. Composition

Les membres du Conseil d'administration sont élus par l'Assemblée générale pour des mandats d'une année, renouvelables. Conjointement avec le Conseil de fondation d'Ethos, le Conseil d'administration a formé un Bureau du Conseil, ainsi qu'une Commission de gestion. La Commission de gouvernement d'entreprise a été dissoute le 16 juin 2010. Le Conseil d'administration est composé des membres suivants au 31 décembre 2010 :

(a) Membre du Bureau du Conseil

(b) Membre de la Commission gestion

Kaspar Müller <sup>(a) (b)</sup> Président

Voir curriculum vitae ci-dessus sous 3.1.4

Damien Bianchin (a) (b) 1<sup>er</sup> vice-président

Damien Bianchin (1959) est membre du Conseil d'administration d'Ethos Services SA depuis 2006 en tant que directeur de Retraites Populaires à Lausanne. Il est le premier vice-président du Conseil d'administration depuis 2007. Auparavant, il a été membre du Conseil de fondation d'Ethos de 2002 à mai 2006.

Damien Bianchin est titulaire d'une licence HEC mention économie politique et d'un diplôme post grade en économie politique de l'Université de Lausanne. Il a occupé diverses fonctions dans le domaine de la gestion institutionnelle auprès de la SBS et de la Banque Cantonale Vaudoise avant de rejoindre en 1996 la division financière de Retraites Populaires. De 1996 à 2000, il a été responsable du service des titres et depuis 2000 il assure la fonction de directeur, responsable de la division financière et membre de la direction de Retraites Populaires.

Damien Bianchin est notamment administrateur de l'Ensemble hospitalier de La Côte (Morges) et de la Fondation Toms Pauli (Lausanne).

## Claude-Victor Comte 2<sup>ème</sup> vice-président

Claude-Victor Comte (1946) est membre du Conseil d'administration d'Ethos Services SA depuis 2006, deuxième vice-président depuis 2007. Auparavant, il a été membre du Conseil de fondation d'Ethos de 1999 à mai 2006.

Juriste diplômé de l'Université de Genève, Claude-Victor Comte est Directeur de la Caisse de prévoyance CIA depuis 1998. Auparavant, il a occupé diverses fonctions au sein de l'Administration du Canton de Genève, en particulier celle de directeur général adjoint de l'action sociale au sein du Département de l'Action sociale et de la santé publique.

Claude-Victor Comte est notamment vice-président du Conseil d'administration des Rentes Genevoises et membre du Conseil de fondation de la Caisse de retraite de l'Orchestre de la Suisse-romande. Il est également vice-président de la Commission « caisses publiques » de l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP). En 2006, il a été nommé par le Conseil fédéral membre de la Commission fédérale d'experts pour le financement des caisses publiques. Il est également membre actif de plusieurs organismes et associations de sécurité sociale au niveau international.

#### Heinz Achermann

Heinz Achermann (1962) a été élu au Conseil d'administration d'Ethos Services en 2006 comme représentant de la Caisse de pension de Lucerne (LUPK). Auparavant, il a été membre du Conseil de fondation d'Ethos de 1999 à mai 2006.

Heinz Achermann a suivi des études à la Höhere Wirtschafts- und Verwaltungsschule (HWV, Hautes études commerciales et administratives) à Horw, avec une spécialisation en comptabilité. Depuis 2000, il est en charge des investissements de la Caisse de pension de Lucerne. Il est également membre du comité de direction de la LUPK. De 1994 à 1999, il exerçait la fonction de responsable du département des Titres et Prêts à la Caisse de pension du Canton de Lucerne (KPK). Le 1<sup>er</sup> janvier 2000, cette dernière a fusionné avec la caisse de pension des enseignants du Canton de Lucerne.

Avant de joindre la KPK, Heinz Achermann travaillait comme conseiller en gestion d'entreprise (comptabilité et controlling) et comme réviseur auprès de BDO à Lucerne.

Heinz Achermann participe aux séances de la commission de gouvernement d'entreprise du conseil de fondation d'Ethos en tant qu'expert sans droit de vote.

#### Monika Roth

Monika Roth (1951) est membre indépendant du Conseil d'administration d'Ethos Services depuis 2007.

Monika Roth est docteur en droit de l'Université de Bâle et avocate, ainsi que Professeur à la Hochschule Luzern (Wirtschaft) et responsable du DAS Compliance Management de l'Institut für Finanz-dienstleistungen à Zoug.

Depuis 1998, Monika Roth est partenaire du cabinet d'avocat roth schwarz roth et de la société de

consultants Roth The Matchmakers (Binningen). Elle est également vice-présidente du tribunal pour les affaires fiscales et du tribunal pénal du canton de Bâle-Campagne. Monika Roth est membre du conseil d'administration de kmuOnline AG (Oberwil). Par ailleurs, Monika Roth est auteur de plusieurs ouvrages de référence dans le domaine du gouvernement d'entreprise, de la compliance et du droit bancaire

Monika Roth participe aux séances de la commission de gouvernement d'entreprise du conseil de fondation d'Ethos en tant qu'experte sans droit de vote

#### René Sieber (b)

René Sieber (1955) a été élu en 2002 comme membre indépendant du Conseil d'administration d'Ethos Services SA.

René Sieber est docteur ès sciences économiques et sociales de l'Université de Genève. Il est directeur-fondateur et vice-président de Dynagest SA, une société de gestion de fortune spécialisée dans la gestion obligataire et la gestion quantitative, créée en 1993. Auparavant, il a été en charge dès 1987 de l'analyse macroéconomique et de la stratégie de placement obligataire auprès d'Unigestion SA où il a aussi assumé dès 1990 la responsabilité du service de gestion des comptes institutionnels.

Actuellement, René Sieber est aussi vice-président du conseil d'administration de Portailprivé SA, une société de gestion de fortune indépendante. Il est également Chargé de cours en finances à HEC Université de Genève et auprès du Centre de Formation des Professionnels de l'investissement (AZEK). Enfin, René Sieber est co-directeur du Certificat de Formation Continue (CAS) en gestion quantitative de portefeuille de l'Université de Genève.

#### B. Activités du Conseil d'administration

Le tableau ci-dessous présente le nombre de séances du Conseil d'administration, du Bureau des Conseils, de la Commission gestion et de la Commission gouvernement d'entreprise, ainsi que la participation individuelle aux séances de chacun des membres.

Participations aux séances						
	Conseil		Com.	gouv.		
Membres	d'admin.	Bureau	gestion	entr. (3)		
Heinz Achermann	4	-	-	1		
Damien Bianchin	4	3	2	-		
Claude-Victor Comte	4	-	-	-		
Kaspar Müller	4	3	2	1		
Monika Roth	4	-	-	1		
René Sieber	4	-	2	-		
Total	4 (1)	3 (2)	2	1		

- (1) Dont une séance de deux jours tenue conjointement avec le Conseil de fondation d'Ethos
- (2) Dont une séance le même jour que la Commission de gestion
- (3) La Commission gouvernement d'entreprise a été dissoute à partir du 17 juin 2010

Tout au long de l'année, le Conseil d'administration a régulièrement été informé par la Direction de l'évolution des activités. La séance stratégique annuelle, tenue conjointement avec le Conseil de Fondation, a notamment conduit à mener une réflexion sur les orientations stratégiques à moyen et long terme de la Fondation Ethos et de sa société Ethos Services SA.

#### C. Honoraires du Conseil d'administration

Les honoraires du Conseil d'administration d'Ethos Services SA et du Conseil de fondation d'Ethos ont été fixés conjointement par les deux instances. Les membres du Conseil d'administration d'Ethos Services SA, excepté son président, reçoivent une indemnité annuelle de base de CHF 6000 et des honoraires de CHF 1000 par jour de séance à laquelle ils ont participé. Kaspar Müller reçoit une indemnité forfaitaire de CHF 90'000 par année pour les tâches effectuées dans le cadre de sa fonction de président du Conseil d'administration (taux d'activité d'environ un tiers de plein-temps).

Honoraires versés au Conseil d'administration en 2010				
Membres		Honoraires		
Heinz Achermann	CHF	12'000		
Damien Bianchin	CHF	15'000		
Claude-Victor Comte	CHF	12'000		
Kaspar Müller (1)	CHF	90'000		
Monika Roth	CHF	12'000		
René Sieber	CHF	13'000		
Total	CHF	154'000		

(1) Kaspar Müller a également reçu CHF 24'000 en tant que président du Conseil de fondation d'Ethos

#### 3.2.5 DIRECTION ET ADMINISTRATION

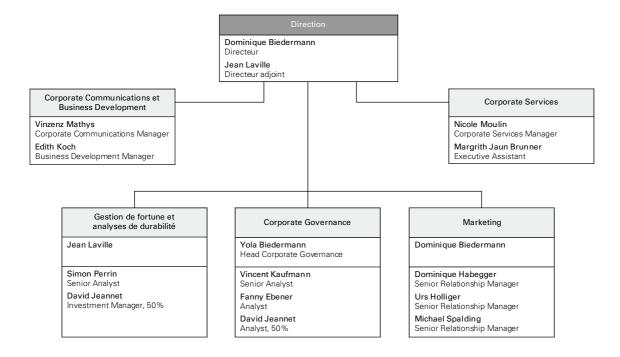
La Direction d'Ethos Services SA est composée de la même manière que pour la Fondation Ethos (voir 3.1.5).

La Direction assure la responsabilité de l'administration d'Ethos Services SA. Au 31 décembre 2010, la société occupait 14 collaboratrices et collaborateurs (5 femmes et 9 hommes) pour 13,7 postes de travail (11 personnes et 10,8 postes au 31 décembre 2009). Pendant la période des assemblées générales d'actionnaires, deux stagiaires ont été engagés pour renforcer l'équipe « corporate governance ».

Le Conseil d'administration fixe l'enveloppe globale des traitements des collaborateurs, ainsi que la rémunération des membres de la Direction. Au vu de la quasi stabilité des prix à la consommation, les traitements n'ont pas été indexés en janvier 2010. Pour l'exercice 2010, le montant total des traitements versés par Ethos Services SA s'est élevé à CHF 2'217'840 (+26% par rapport à 2009 dû à l'engagement de collaborateurs supplémentaires). Le directeur est la personne la mieux rémunérée. En 2010, il a reçu une rémunération fixe de CHF 309'436 (inchangé par rapport à 2009). L'échelle des traitements (hors stagiaires) appliquait un ratio de 2,1 entre la rémunération du directeur et la moyenne des salaires des autres personnes.

Tous les collaborateurs se sont engagés à respecter les dispositions de la Charte de l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP), ainsi que les Principes de conduite éthique de l'Association of Certified International Investment Analysts (2005).

#### Organigramme du secrétariat au 31 décembre 2010



#### 3.2.6 ORGANE DE RÉVISION

La révision des comptes d'Ethos Services SA, ainsi que ceux de la Fondation Ethos, est assurée par PricewaterhouseCoopers à Genève. L'organe de révision a un mandat annuel. Pour l'exercice 2010, les honoraires de révision se sont élevés à CHF 14'000 pour les comptes d'Ethos Services SA, à CHF 2700 pour les comptes de la Fondation et à CHF 4900 pour les comptes consolidés.

PricewaterhouseCoopers a également assuré le mandat de contrôler l'application par Ethos de la Charte de l'Association suisse des institutions de prévoyance ASIP (CHF 1950 d'honoraires), ainsi que l'assujettissement d'Ethos Services SA à la Loi sur le blanchiment d'argent LBA (CHF 2000 d'honoraires).

### 4. RÉSULTATS 2010

## 4.1 COMPTES DE LA FONDATION FTHOS

Le total du bilan s'est élevé à CHF 1'297'355 au 31 décembre 2010, en léger recul par rapport à l'année précédente (CHF 1'384'823). Il est à relever que la réserve générale s'élève à CHF 1'190'000, dont CHF 1'000'000 sont immobilisés dans le capital de la société Ethos Services SA.

L'exercice 2010 a dégagé une perte de CHF 1916 (CHF 66'422 en 2009). Au préalable, un prélèvement dans la réserve générale de CHF 90'000 (CHF 20'000 en 2009) a été réalisé.

Répartition du résultat				
Résultat de l'exercice 2010	CHF	(1'916)		
Report de l'exercice précédent	CHF	9'563		
Résultat au bilan	CHF	7'647		
Report sur nouvel exercice	CHF	7'647		

## 4.2 COMPTES D'ETHOS SERVICES SA

Le total du bilan s'est élevé à CHF 2'160'105 au 31 décembre 2010, contre CHF 2'083'788 à fin 2009. Le poste « Débiteurs » correspond aux frais de gestion et aux honoraires des services de gouvernement d'entreprise du quatrième trimestre 2010 qui sont dus, mais qui n'ont été versés qu'en janvier 2011.

L'exercice 2010 a dégagé un bénéfice de CHF 102'903 contre une perte CHF 99'925 en 2009. Ce résultat est essentiellement attribuable à :

- L'important effort qui a été effectué depuis 2009 pour développer le marketing.
- La progression des marchés boursiers.
- Une progression des charges (+23%) moins importante que celle des produits (+30%).

L'origine des revenus se présente comme suit :

#### Origine des revenus

71% Commissions de gestion (fonds et mandats)

27% Honoraires mandats de conseil

2% Autres revenus

La décomposition des charges est la suivante :

#### Décomposition des charges avant impôts

69% Salaires et charges sociales

5% Organes

4% Consultants

22% Frais administratifs

L'Assemblée générale d'Ethos Services SA du 18 avril 2011 a décidé de la répartition suivante du résultat :

Répartition du résultat				
Résultat de l'exercice 2010	CHF	102'903		
Report de l'exercice précédent	CHF	213'063		
Résultat au bilan	CHF	315'966		
Attribution à la réserve générale	CHF	20'000		
Dividende à la Fondation Ethos	CHF	200'000		
Report compte à nouveau	CHF	95'966		

Au 31 décembre 2010, la réserve générale d'Ethos Services SA s'est élevé à CHF 460'000 et le capitalactions de la société à CHF 1'000'000.

#### 4.3 COMPTES CONSOLIDÉS

La somme de bilan consolidée entre la Fondation Ethos et Ethos Services SA s'est élevée au 31 décembre 2010 à CHF 2'438'320 en légère baisse par rapport à l'année précédente (CHF 2'459'232). L'exercice 2010 a dégagé un bénéfice consolidé de CHF 987 (perte de CHF 191'347 en 2009).

### 5. RAPPORTS DE L'ORGANE DE RÉVISION

## 5.1 COMPTES DE LA FONDATION ETHOS

## Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints d'Ethos – Fondation suisse pour un développement durable, Genève, comprenant le compte des résultats, le bilan, le tableau flux de trésorerie et l'annexe (pages 26 à 29) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010.

#### Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et à l'acte de fondation ainsi qu'aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir

les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

#### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation, ainsi qu'aux règlements.

#### Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 83b al. 3 CC en relation avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 83b al. 3 CC en relation avec l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et à l'acte de fondation et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

#### PricewaterhouseCoopers SA

Beresford Caloia Expert-réviseur Réviseur responsable Omar Grossi Expert-réviseur

#### 5.2 COMPTES D'ETHOS SERVICES SA

## Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints d'Ethos Services SA, Genève, comprenant le compte des résultats, le bilan, le tableau flux de trésorerie et l'annexe (pages 30 à 33) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010.

#### Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comp-

tables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

#### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

#### Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

#### PricewaterhouseCoopers SA

Beresford Caloia Expert-réviseur Réviseur responsable Omar Grossi Expert-réviseur

#### 5.3 COMPTES CONSOLIDÉS

## Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés ci-joints d'Ethos – Fondation Suisse pour un développement durable, Genève, comprenant le compte des résultats, le bilan, le tableau flux de trésorerie et l'annexe (pages 34 à 37) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010.

#### Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels consolidés, conformément aux dispositions légales et à l'acte de fondation ainsi qu'aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels consolidés, afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un

audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

#### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation, aux règlements, ainsi qu'aux règles de consolidation et d'évaluation décrites en annexes.

#### Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 83b al. 3 CC en relation avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 83b al. 3 CC en relation avec l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Beresford Caloia Expert-réviseur Réviseur responsable Omar Grossi Expert-réviseur

### 5.4 RESPECT DE LA CHARTE DE L'ASSOCIATION SUISSE DES INSTITUTIONS DE PREVOYANCE (ASIP)

Rapport d'audit à l'attention du Conseil de fondation d'Ethos - Fondation suisse pour un développement durable, Genève, concernant le contrôle du respect des principes édictés par la Charte de l'Association suisse des Institutions de prévoyance

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à des contrôles formels en nous basant sur les Directives professionnelles concernant la Charte de l'Association suisse des Institutions de prévoyance (ASIP).

Le décret, l'exécution et le suivi des mesures exigées par la Charte incombent au Conseil de fondation. Notre tâche consiste uniquement à vérifier si les principes édictés par la Charte ont été respectés durant l'exercice 2010 et si des mesures en la matière ont été prises et exécutées. Une appréciation de l'opportunité et de l'adéquation de ces mesures ne fait pas l'objet du présent mandat.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que l'on puisse constater avec une assurance raisonnable si les principes de la Charte ont été respectés. Nous avons obtenu suffisamment d'éléments probants sur la base de nos sondages. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former une opinion.

Selon notre appréciation, les principes de la Charte de l'ASIP ont été respectés durant l'exercice 2010 et les mesures en la matière ont été prises et exécutées.

PricewaterhouseCoopers SA

Beresford Caloia Réviseur responsable Omar Grossi

## B. COMPTES 2010

## 6. COMPTES DE LA FONDATION ETHOS

## Fondation Ethos – Compte des résultats pour l'exercice 2010

en CHF	2010	2009
Produits		
Produits sur participation et titres	103'781.83	38'283.40
Autres revenus	50'135.25	50'287.80
Dissolution de la réserve générale	90'000.00	20'000.00
Total des produits	243'917.08	108'571.20
Charges		
Organes	66'920.60	42'282.85
Consultants	63'862.50	10'093.90
Frais administratifs	109'616.57	119'638.00
Provision pour perte sur titres	0.00	0.00
Total des charges	240'399.67	172'014.75
Résultat avant impôts	3'517.41	(63'443.55)
Impôts exercices précédents	365.95	(2'280.15)
Impôts de l'exercice	5'067.90	5'258.80
Résultat de la période	(1'916.44)	(66'422.20)
Report de l'exercice précédent	9'563.58	75'985.78
Résultat au bilan	7'647.14	9'563.58

### Fondation Ethos – Bilan au 31 décembre 2010

en CHF	31.12.2010	31.12.2009
Actif		
Liquidités	38'962.09	162'623.86
Débiteurs et actifs transitoires	138'185.04	95'309.01
Actif circulant	177'147.13	257'932.87
Participation et titres à long terme (nette de provisions)	1'120'208.46	1'126'891.11
Actif immobilisé	1'120'208.46	1'126'891.11
Total de l'actif	1'297'355.59	1'384'823.98
Passif		
Créanciers et passifs transitoires	30'567.70	35'881.10
Compte courant Ethos Services SA	19'140.75	9'379.30
Fonds étrangers	49'708.45	45'260.40
Capital de dotation	50'000.00	50'000.00
Réserve générale	1'190'000.00	1'280'000.00
Résultat au bilan	7'647.14	9'563.58
Fonds propres	1'247'647.14	1'339'563.58
Total du passif	1'297'355.59	1'384'823.98

## Fondation Ethos – Flux de trésorerie pour l'exercice 2010

en CHF	2010	2009
Résultat de l'exercice	(1'916.44)	(66'422.20)
Variations non-opérationnelles		
Revenus sur participation	(100'000.00)	(25'000.00)
Revenus sur titres	(1'450.37)	(1'518.56)
Variation sans incidence sur les liquidités		
Variation provision sur titres à long terme	0.00	(11'764.84)
Résultat sur vente de titres	(2'331.46)	1'368.06
Variation réserve générale	(90'000.00)	(20'000.00)
Variation de l'actif circulant net		
Variation des débiteurs et actifs transitoires	(42'876.03)	(9'629.16)
Variation compte courant Ethos Services SA	9'761.45	0.00
Variation des créanciers et passifs transitoires	(5'313.40)	2'873.55
Flux de fonds provenant de l'activité commerciale	(234'126.25)	(130'093.15)
Acquisition de titres	(2'177.57)	(5'059.13)
Cession de titres	11'191.65	1'291.80
Revenus sur participation	100'000.00	25'000.00
Revenus sur titres	1'450.37	1'518.56
Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement	110'464.45	22'751.23
Flux de fonds provenant de l'activité financière	0.00	0.00
Variation des liquidités	(123'661.80)	(107'341.92)
Liquidités en début d'exercice	162'623.89	269'965.78
Liquidités en fin d'exercice	38'962.09	162'623.89
Variation des liquidités	(123'661.80)	(107'341.89)

### Fondation Ethos – Annexes aux comptes annuels

- 1. Participations et titres à long terme
- A l'actif du bilan 2010, la rubrique "Participations et titres à long terme" comprend:
- CHF 1'000'000 : Participation dans la société Ethos Services (totalité du capital), dont le but est d'assurer des mandats de gestion et de conseil avec des critères de développement durable, ainsi que des services en matière de gouvernement d'entreprise
- CHF 120'208 : Portefeuille de titres détenus à long terme.
- 2. Le Conseil de fondation a effectué une évaluation des risques encourus actuellement par la Fondation Ethos.

### Fondation Ethos – Proposition pour l'utilisation du résultat

en CHF	2010	2009
Résultat de l'exercice	(1'916.44)	(66'422.20)
Report de l'exercice précédent	9'563.58	75'985.78
Résultat au bilan	7'647.14	9'563.58
Attribution à la réserve générale	0.00	0.00
Report du solde sur nouvel exercice	7'647.14	9'563.58
Résultat au bilan	7'647.14	9'563.58
Attribution à la réserve générale Report du solde sur nouvel exercice	0.00 7'647.14	0.00 9'563.58

## 7. COMPTES D'ETHOS SERVICES SA

## Ethos Services SA – Compte des résultats pour l'exercice 2010

en CHF	2010	2009
Produits		
Commissions de gestion brutes	3'048'724.76	2'608'884.53
./. Prestations mandats de gestion	(226'369.97)	(197'962.67)
Commissions de gestion nettes	2'822'354.79	2'410'921.86
Honoraires mandats de conseil	1'069'976.03	605'829.47
Autres revenus	105'779.66	45'513.93
Total des produits	3'998'110.48	3'062'265.26
Charges		
Salaires et charges sociales	2'666'293.81	2'155'752.96
Organes	177'864.34	158'085.52
Consultants	165'812.95	139'945.25
Frais administratifs	860'517.83	695'929.45
Total des charges	3'870'488.93	3'149'713.18
Résultat avant impôts	127'621.55	(87'447.92)
Impôts exercice précédent	(1'142.00)	(15'002.55)
Impôts de l'exercice	25'860.00	27'480.00
Résultat de la période	102'903.55	(99'925.37)
Report de l'exercice précédent	213'063.28	422'988.65
Résultat au bilan	315'966.83	323'063.28

### Ethos Services SA – Bilan au 31 décembre 2010

en CHF	31.12.2010	31.12.2009
Actif		
Liquidités	71'854.46	988'033.05
Placements en banque à terme	853'440.50	0.00
Débiteurs	966'120.36	876'916.17
Compte courant Ethos Fondation	19'140.75	9'379.30
Actifs transitoires	44'650.61	161'799.88
Actif circulant	1'955'206.68	2'036'128.40
Dépôts de garantie	22'256.55	22'213.90
Participations	150'054.00	0.00
Mobilier et installations	32'588.00	25'446.00
Actif immobilisé	204 '898.55	47'659.90
Total de l'actif	2'160'105.23	2'083'788.30
Passif		
Créanciers et passifs transitoires	384'138.40	260'125.02
Provisions	0.00	50'600.00
Fonds étrangers	384'138.40	310'725.02
Capital-actions	1'000'000.00	1'000'000.00
Réserve générale	460'000.00	450'000.00
Résultat au bilan	315'966.83	323'063.28
Fonds propres	1'775'966.83	1'773'063.28
Total du passif	2'160'105.23	2'083'788.30

## Ethos Services SA – Flux de trésorerie pour l'exercice 2010

en CHF	2010	2009
Résultat de l'exercice	102'903.55	(00'025 27)
	102 903.55	(99'925.37)
Variations sans incidence sur les liquidités	(40)440.00)	0.00
Variation nette provisions diverses	(40'118.00)	0.00
Revenus sur placement fiduciaire	0.00	(964.93)
Amortissements	58'034.05	36'117.12
Variations de l'actif circulant net		
Variation des débiteurs	(89'204.19)	(82'642.05)
Variation des actifs transitoires	117'149.27	(97'906.72)
Variation des créanciers et passifs transitoires	124'013.38	16'599.64
Variation du compte courant Ethos Fondation	(9'761.45)	0.00
Flux de fonds provenant de l'activité commerciale	263'016.61	(228'722.31)
Discourants and horsess Assessed	(050)440.50)	111001000 00
Placements en banque à terme	(853'440.50)	1'100'000.00
Variation du dépôt de garantie	(42.65)	(39.15)
Cession/(acquisition) de titres	(160'536.00)	0.00
Cession/(acquisition) immobilisation corporelle	(65'176.05)	(50'890.00)
Revenus sur placement fiducaire	0.00	964.93
Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement	(1'079'195.20)	1'050'035.78
Distribution du dividende	(100'000.00)	(25'000.00)
Flux de fonds provenant de l'activité financière	(100'000.00)	(25'000.00)
Variation des liquidités	(916'178.59)	796'313.47
variation des inquiaties	(515176.55)	750 515.47
Liquidités en début d'exercice	988'033.05	191'719.58
Liquidités en fin d'exercice	71'854.46	988'033.05
Variation des liquidités	(916'178.59)	796'313.47

### Ethos Services SA - Annexes aux comptes annuels

- 1. Participations à hauteur de 20% du capital action de la société Proxinvest Sarl (Paris), société active en France dans le même domaine qu'Ethos.
- 2. Cautionnement, obligation de garantie et leasing
- Ethos Services SA a accordé une garantie bancaire pour loyer de CHF 21'000 (2009 : CHF 21'000).
- Engagement pour leasing photocopieuses: CHF 12'132 (2009: CHF 12'132).
- Ethos Services SA a conclu trois contrats pour une ligne de crédit totale en sa faveur pour un maximum de CHF 900'000 valable jusqu'au 31 décembre 2014.

#### 3. Dette

Dette en faveur d'institution de prévoyance 2010 : CHF 29'566,30 (2009: CHF 22'411,20).

#### 4. Amortissements

L'amortissement des installations informatiques et du matériel de bureau est effectué sur deux ans.

5. Le Conseil d'administration a effectué une évaluation des risques encourus actuellement par la société Ethos Services SA.

### Ethos Services SA – Proposition pour l'utilisation du résultat

en CHF	2010	2009
Résultat de l'exercice	102'903.55	(99'925.37)
Report de l'exercice précédent	213'063.28	422'988.65
Résultat au bilan	315'966.83	323'063.28
Attribution à la réserve générale	20'000.00	10'000.00
Dividende	200'000.00	100'000.00
Report du solde sur le nouvel exercice	95'966.83	213'063.28
Résultat au bilan	315'966.83	323'063.28

## 8. COMPTES CONSOLIDÉS

## Ethos consolidé – Compte des résultats pour l'exercice 2010

en CHF	2010	2009
Produits		
Commissions de gestion brutes	3'048'724.76	2'608'884.53
./. Rabais selon barèmes et prestations de tiers	(226'369.97)	(197'962.67)
Commissions et honoraires nets	2'822'354.79	2'410'921.86
Honoraires	1'069'976.03	605'829.47
Autres revenus	85'696.74	23'320.29
Dissolution de la réserve générale	90'000.00	20'000.00
Total des produits	4'068'027.56	3'060'071.62
Charges		
Salaires et charges sociales	2'666'293.81	2'155'752.96
Organes	244'784.94	200'368.37
Consultants	229'675.45	150'039.15
Frais administratifs	896'134.40	741'567.45
Variation nette des provisions	0.00	(11'764.84)
Total des charges	4'036'888.60	3'235'963.09
Résultat avant impôts	31'138.96	(175'891.47)
Impôts exercice précédent	(776.05)	(17'282.70)
Impôts de l'exercice	30'927.90	32'738.80
Résultat de l'exercice	987.11	(191'347.57)
Report de l'exercice précédent	322'626.86	523'974.43
Résultat au bilan	323'613.97	332'626.86

### Ethos consolidé - Bilan au 31 décembre 2010

en CHF	31.12.2010	31.12.2009
Actif		
Liquidités	110'816.55	1'150'656.91
Placements en banque à terme	853'440.50	0.00
Débiteurs	1'095'677.15	971'425.18
Actifs transitoires	53'278.86	162'599.88
Actif circulant	2'113'213.06	2'284'681.97
Dépôt de garantie	22'256.55	22'213.90
Participation et titres à long terme (nette de provisions)	270'262.46	126'891.11
Mobilier et installations	32'588.00	25'446.00
Actif immobilisé	325'107.01	174'551.01
Total de l'actif	2'438'320.07	2'459'232.98
Passif		
Créanciers et passifs transitoires	414'706.10	296'006.12
Provisions	0.00	50'600.00
Fonds étrangers	414'706.10	346'606.12
Capital de dotation	50'000.00	50'000.00
Réserve générale	1'650'000.00	1'730'000.00
Résultat au bilan	323'613.97	332'626.86
Fonds propres	2'023'613.97	2'112'626.86
Total du passif	2'438'320.07	2'459'232.98

## Ethos consolidé – Flux de trésorerie pour l'exercice 2010

en CHF	2010	2009
Résultat de l'exercice	987.11	(191'347.57)
Variations non-opérationnelles		
Revenus sur titres	(1'450.37)	(1'518.56)
Revenus sur placement fiduciaire	0.00	(964.93)
Variations sans incidence sur les liquidités		
Variation nette provisions diverses	(40'118.00)	(11'764.84)
Résultat sur vente de titres	(2'331.46)	1'368.06
Amortissements	58'034.05	36'117.12
Variation réserve générale	(90'000.00)	(20'000.00)
Variation de l'actif circulant net		
Variation des débiteurs	(124'251.97)	(91'471.21)
Variation actifs transitoires	109'321.02	(98'706.72)
Variation créanciers et passifs transitoires	118'699.98	19'473.19
Flux de fonds provenant de l'activité commerciale	28'890.36	(358'815.46)
Placements en banque à terme	(853'440.50)	1'100'000.00
Variation dépôt de garantie	(42.65)	(39.15)
Acquisition immobilisation corporelle	(65'176.05)	(50'890.00)
Acquisition de titres	(162'713.54)	(5'059.13)
Cession de titres	11'191.65	1'291.80
Revenus sur titres	1'450.37	1'518.56
Revenus sur placement fiduciaire	0.00	964.93
Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement	(1'068'730.72)	1'047'787.01
EL 1.6 1 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	0.00	0.00
Flux de fonds provenant de l'activité financière	0.00	0.00
Variation des liquidités	(1'039'840.36)	688'971.55
Liquidités en début d'exercice	1'150'656.91	461'685.36
Liquidités en fin d'exercice	110'816.55	1'150'656.91
Variation des liquidités	(1'039'840.36)	688'971.55

#### Ethos consolidé – Annexes aux comptes annuels

#### 1. Principe et périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation comprend la participation dans la société Ethos Services, Genève, au capital actions de CHF 1'000'000, créée le 16 juin 2000, détenue à cent pourcent par Ethos - Fondation suisse pour un développement durable et dont le but est d'assurer des mandats de gestion et de conseil dans le domaine des investissements socialement responsables.

Ethos - Fondation suisse pour un développement durable ne détient pas d'autres participations qui pourraient être consolidées.

La méthode de consolidation retenue pour la présentation des comptes consolidés d'Ethos Fondation suisse pour un développement durable est la méthode d'intégration globale.

- 2. Cautionnements, obligations de garantie et constitutions de gages en faveur de tiers
- Garantie bancaire pour loyer : CHF 21'000 (2009 : 21'000).
- Engagement leasing photocopieuses: CHF 12'132 (2009: CHF 12'132).
- Trois contrats pour une ligne de crédit totale en faveur d'Ethos Services SA pour un maximum de CHF 900'000 valable jusqu'au 31 décembre 2014.

#### 3. Amortissements

L'amortissement des installations informatiques et du matériel de bureau est effectué sur deux ans.

4. Dette en faveur d'institution de prévoyance

Dette en faveur d'institution de prévoyance 2010 : CHF 29'566,30 (2009 : CHF 22'411,20).

5. Le Conseil de fondation a effectué une évaluation des risques consolidés et encourus actuellement par la Fondation Ethos et la société Ethos Services SA.



info@ethosfund.ch www.ethosfund.ch

Ethos Place Cornavin 2 Case postale CH-1211 Genève 1 T +41 (0)22 716 15 55 F +41 (0)22 716 15 56

Bureau Zurich : Ethos Gessnerallee 32 CH-8001 Zurich T +41 (0)44 421 41 11 F +41 (0)44 421 41 12